

# **PRÉVENTION DANS LES MILIEUX SCOLAIRES AU QUÉBEC**

**Mémoire présenté à l'Assemblée nationale du Québec**

**En appui à la pétition citoyenne : « *Prévention du racisme dans les milieux scolaires au Québec* »**

**Date de dépôt : 28 mai 2025**

**Lieu : Québec**

## **Introduction générale : L'urgence d'une action structurante et systémique**

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre d'une action concertée portée par un comité de mobilisation regroupant des acteurs communautaires et professionnels engagés dans la lutte contre le racisme systémique, la défense des droits des enfants et la transformation des milieux scolaires vers plus d'inclusion, de sécurité et d'équité.

Il vise à appuyer formellement la pétition citoyenne « *Prévention du racisme dans les milieux scolaires au Québec* », déposée à l'Assemblée nationale, et à formuler des recommandations claires, rigoureuses et humanistes aux instances gouvernementales.

Bien que le réseau scolaire québécois soit un pilier du vivre-ensemble, le racisme y demeure une réalité préoccupante.

Des élèves, particulièrement ceux désignés comme racisés ou issus de l'immigration, rapportent des expériences récurrentes de discrimination : remarques déplacées, attentes pédagogiques biaisées, sanctions disciplinaires inéquitables, manque de représentativité dans les contenus, ou encore absence de mécanismes de signalement adaptés.

Ces dynamiques ont des effets profonds sur la santé mentale, la motivation et la réussite scolaire. Elles minent aussi leur droit à la pleine égalité, tel que protégé par la Charte québécoise des droits et libertés (articles 10 et 39), et contreviennent aux engagements du Québec en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le cadre actuel, incluant le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023–2028, ne nomme pas explicitement le racisme comme une forme de violence. Cette omission crée un angle mort préoccupant.

Le silence institutionnel fragilise les milieux scolaires, creuse les disparités et nie l'expérience vécue de nombreux élèves.

Les constats de la CDPDJ (2021) et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (2022) appellent à une réforme en profondeur. Il est impératif d'adopter une réponse systémique à un enjeu systémique.

### **Recommandations principales :**

1. Élaborer un Plan national spécifique de lutte contre le racisme en milieu scolaire, incluant des objectifs clairs, des ressources dédiées, une gouvernance indépendante et un cadre d'évaluation transparent.
2. Créer un comité consultatif national, composé de représentant·es des communautés concernées, d'expert·es en éducation et en droits humains, pour accompagner, ajuster et évaluer les actions entreprises.
3. Intégrer explicitement la lutte contre le racisme dans les plans locaux de lutte contre la violence de chaque école, avec des balises uniformes et des formations obligatoires pour le personnel scolaire.

Ce mémoire ne cherche pas à accuser, mais à reconnaître un enjeu collectif et à appeler à l'action. L'école doit être un espace de dignité, d'égalité et de protection pour tous les enfants. Agir contre le racisme scolaire, c'est renforcer la démocratie, la cohésion sociale et l'avenir du Québec.

### **Soumis par :**

*Le comité de mobilisation pour des milieux scolaires sans racisme au Québec*

*(Résumé et extrait du mémoire officiel, initié et rédigé par ECD Clinic, membre du comité)*